

**HENIN-BEAUMONT**

**Conservatoire Municipal de Musique**

**Règlement des Etudes**

## **REGLEMENT DES ETUDES**

Le Conservatoire Municipal de Musique est un service public culturel chargé de dispenser un enseignement spécialisé dans le domaine artistique.

Pôle de référence il a pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques musicales.

Pôle structurant en matière de formation artistique. Le Conservatoire de Musique exerce ses missions pédagogiques en cohérence avec les schémas d'orientation proposés par l'Etat, notamment en ce qui concerne les cursus, diplômes, évaluations.

Ses projets sont définis par le « Projet d'Etablissement » validé par le Conseil Municipal.

Ce règlement précise les démarches pédagogiques du Conservatoire permettant à chaque élève d'atteindre son objectif personnel et à devenir autonome.

Par ailleurs, les activités de diffusion (Concerts, Auditions, Restitutions) occupent une place importante dans la cité. Ces manifestations destinées à tous les publics font du Conservatoire un centre d'animation de la vie culturelle de la Ville d'HENIN-BEAUMONT.

## LES DISCIPLINES ENSEIGNEES

Les Bois	:	Flûte Traversière Hautbois Clarinette Clarinette Basse (sous réserve de posséder l'instrument) Saxophone
Les Cuivres	:	Cornet – Trompette Cor Trombone Tuba – Saxhorn – Euphonium
Les Percussions	:	Caisse Timbales Claviers Batterie Accessoires
Les Cordes	:	Violon Alto Violoncelle Guitare Classique
Les Claviers	:	Piano Piano Jazz (à partir de la fin du 2 <sup>ème</sup> Cycle) Accordéon (à boutons, basses chromatiques et composées (système italien pour les basses composées)
Les études de chant	:	pratique de l'art vocal (répertoire du XVI <sup>ème</sup> siècle au XXI <sup>ème</sup> siècle)
Musique au Bac	:	préparation et soutien à l'option Musique au Baccalauréat

## LES PRATIQUES COLLECTIVES ENSEIGNEES

Eveil Musical (Sensibilisation)  
Formation Musicale (discipline de Culture musicale générale)  
Formation Solfège Adultes  
Atelier Choral et Instrumental  
Orchestre d'Harmonie Junior niveau 1  
Ensemble Instrumental à vent niveau 2  
Ensemble de Clarinettes  
Ensemble à Cordes  
Ensemble de Guitares  
Ensemble Vocal Adultes  
Atelier Jazz  
Piano à 4 mains

# EVEIL MUSICAL

**Enfants scolarisés en Moyenne et Grande Sections et CP**

**Durée : 45 mn**

**Niveau 1 – 4 / 5 ans**

**Niveau 2 – 6 ans**

Dès le plus jeune âge, l'éveil, aux alentours de 4/5 ans est destiné à développer la sensibilisation musicale privilégiant l'activité sensorielle, corporelle et vocale des enfants favorisant la créativité sous forme d'ateliers.

Ces pratiques sont valorisées conjointement à l'école maternelle puis élémentaire. Cette démarche est proposée dans le cadre scolaire, sous la responsabilité des professeurs des écoles et avec l'aide de musiciens intervenants qualifiés.

Les cours d'éveil permettent à l'enfant de développer ses connaissances musicales grâce à la découverte de différents instruments, divers styles de musique, ainsi que des univers sonores. Il aide également l'enfant à prendre sa place, s'affirmer, écouter au sein d'un collectif. La notion de jeu est omniprésente.

Au conservatoire l'effectif est limité à 15 enfants par classe. A l'issue de cette sensibilisation, les enfants peuvent approfondir leur pratique musicale en s'inscrivant dans le 1<sup>er</sup> cycle de musique après avoir effectué une année au C.P.

**Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles et sont réservées en priorité aux élèves d'HENIN-BEAUMONT. Elles sont traitées par ordre d'arrivée.**

L'inscription engage des frais de dossier non remboursables dont le montant est fixé annuellement par le Conseil Municipal de la Ville d'HENIN-BEAUMONT.

Ils sont dus pour l'année scolaire complète (toute année scolaire commencée est due dans sa totalité).

## FONCTIONNEMENT DES CYCLES DES ETABLISSEMENTS CLASSES PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE

Le cursus des études s'organise en cycles (1 ; 2 ; 3)

Chaque cycle possède une cohérence qui lui est propre.

Les cycles marquent les grandes étapes de la formation des élèves. Ils se définissent par leurs objectifs.

Ceux-ci s'expriment en termes de compétences, de comportements et de capacités de l'élève dans sa pratique individuelle, et dans le cadre des pratiques collectives.

Ils délimitent aussi les différentes étapes de la formation des élèves musiciens et peuvent correspondre aux phases du cursus scolaire.

A titre indicatif, on constate les correspondances suivantes.

<b>Parcours scolaire</b>	<b>Etudes musicales</b>
Ecole élémentaire	1 <sup>er</sup> Cycle
Collège	2 <sup>ème</sup> Cycle
Lycée	3 <sup>ème</sup> Cycle

Chaque cycle peut constituer une fin en soi.

La progression à l'intérieur d'un cycle est évaluée par les enseignants. Le passage d'un cycle à l'autre s'effectue sur examen.

## Le 1<sup>er</sup> Cycle

Durée du Coursus : entre 3 et 5 ans

Avec la possibilité au préalable d'une année d'initiation en classe instrumentale.

La durée du Cycle peut être prolongée d'une année à titre exceptionnel après avis de l'équipe pédagogique.

A partir du CE1, le premier cycle est accessible aux enfants ayant suivi l'éveil musical et aux enfants débutants. Ce cycle permet à l'enfant d'acquérir les bases qui lui permettent de s'approprier le langage musical, avec un travail sur la lecture (note et rythmes) la théorie (reconnaissance des signes principaux à l'intérieur d'une partition), la perception auditive (hauteur des sons, longueur des sons, ressenti de la pulsation), reconnaissance des timbres des instruments, l'écriture, la mémoire et l'improvisation, l'écoute d'œuvres des différentes époques.

L'étude de la musique au Conservatoire est globale, elle comprend trois types d'enseignements obligatoires :

Une discipline dominante : l'instrument

Une discipline de culture musicale générale : la Formation Musicale

Une pratique d'ensemble : chant choral, ensemble instrumental

### La découverte instrumentale

Des temps sont réservés à la présentation d'instruments par les professeurs spécialistes de leur discipline, les élèves peuvent écouter, essayer et ainsi diriger leur choix au fil des démonstrations vers un instrument en particulier. Rapidement, les élèves intègrent la classe instrumentale pour des cours individuels d'environ 20 mn (initiation, découverte instrumentale).

Cette période en classe instrumentale peut être considérée comme une initiation. Le conservatoire se réserve le droit de porter un avis sur l'opportunité du choix instrumental. Cela permet éventuellement de réorienter un enfant en tenant compte de ses possibilités et de sa motivation.

A l'issue de cette période, la durée hebdomadaire d'apprentissage individuel s'allonge. Les professeurs peuvent être amenés à regrouper les élèves par 2 ou 3 pour une pédagogie de groupe.

Les élèves débutants scolarisés en CM2 et après, peuvent intégrer les classes instrumentales dès leur entrée dans l'établissement en fonction de l'avis du Professeur, des capacités morphologiques de l'enfant et places disponibles.

### La Formation Musicale

- Durée hebdomadaire : entre 1H30 et 1H45 dans le cycle
- Cours précédé ou suivi de l'Atelier Choral et Instrumental obligatoire jusqu'à la fin de la deuxième année du 1<sup>er</sup> Cycle (1C2). Durée : 1 heure
- A l'issue, l'élève peut intégrer une pratique collective instrumentale qui correspond à sa discipline ou choisir la pratique collective vocale (à partir du CM1) durée : 1 heure

### L'évaluation

- La progression à l'intérieur du Cycle est régulièrement évaluée par les enseignants, dans le cadre du cours et de toutes les activités qui peuvent y être liées. Des bulletins sont communiqués aux familles.
- La validation du 1<sup>er</sup> Cycle qui donne un accès direct au 2<sup>ème</sup> Cycle s'appuie sur les évaluations du contrôle continu ainsi que sur un examen devant un jury.

### **Le travail à la maison**

- Il est essentiel que l'enfant fournisse un travail régulier et quotidien à la maison pour obtenir des progrès. L'assiduité à tous les cours du cursus est indispensable. En cas d'absence de l'élève, un justificatif écrit devra être remis au secrétariat du Conservatoire qui le transmettra aux Professeurs. Un nombre important d'absences peut remettre en question la scolarité de l'élève au Conservatoire.
- Le soutien des parents pour l'encouragement et la régularité du travail est essentiel.

### **Le deuxième instrument**

- Certains élèves souhaitent commencer un deuxième instrument dès la deuxième ou troisième année. Il faut pouvoir être sûr d'assumer un travail satisfaisant pour l'apprentissage de ceux-ci (30 mn par jour pour chacun) sachant qu'en dehors du cursus scolaire, il est courant de constater que les enfants pratiquent des activités culturelles, sportives, associatives.

\*\*\*\*\*

## ORGANISATION DES ETUDES INSTRUMENTALES DANS LE 1<sup>er</sup> CYCLE

CYCLE	APPELATION DE NIVEAU	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS	AGE DE REFERENCE	MODALITE D'ADMISSION DEROULEMENT DES ETUDES
1er Cycle	1C1	30 mn d'instrument + pratique collective instrumentale à partir de la 3 <sup>ème</sup> Année entre 1H et 1H30	7 - 10 ans	Admission dans le Cycle : à partir du CE1 Evaluation en cours du Cycle : Contrôle continu (bulletin semestriel) et Contrôle intra cycle en Juin Epreuve devant un jury en Fin de Cycle
3 à 4 ans	1C2			
+ une année supplémentaire	1C3			
éventuellement en Fin de cycle	1C4			

- L'examen du 1<sup>er</sup> Cycle qui donne un accès direct au 2<sup>ème</sup> Cycle s'effectue après validation du Jury composé du Directeur du Conservatoire et d'un ou plusieurs Professeurs extérieurs au Conservatoire
- Peuvent se présenter à cet examen de Fin de Cycle, les élèves à compter du niveau 1C3 désignés par les enseignants.

### Choix possible d'instrument pour le 1<sup>er</sup> Cycle

Vents	:	Flûte traversière – Hautbois – Clarinette – Saxophone
Cuivres	:	Cornet – Trompette – Cor – Trombone – Tuba – Saxhorn – Euphonium
Percussions classiques :		Caisse – Claviers – Timbales (en fin de cycle) – Batterie
Claviers	:	Piano – Accordéon
Cordes	:	Violon – Alto – Violoncelle – Guitare Classique

### Location d'instrument

- La location à titre de prêt d'un instrument au Conservatoire est possible en fonction du stock du parc instrumental. Une fiche de prêt est remplie auprès du Secrétariat. Cela concerne les instruments à vents, cuivres, cordes excepté la guitare, le piano, la percussion.
- Pour le piano, il est nécessaire de disposer d'un piano acoustique à domicile dès le début de l'apprentissage. Les claviers électriques, numériques ou synthétiseurs sont à proscrire car ils ne correspondent pas aux techniques enseignées au Conservatoire.
- Les familles sont tenues d'assurer les instruments loués.
- Chaque famille est responsable de l'instrument qui lui est prêté ou loué par le Conservatoire.
- Tout dommage dû à un mauvais traitement ne sera pas pris en charge par l'Etablissement. La famille devra s'acquitter des frais de réparations auprès d'un luthier.
- Il est recommandé d'attendre l'admission de l'enfant à une classe instrumentale avant toute démarche d'achat ou de location d'instrument.

## ORGANISATION DES ETUDES DE FORMATION MUSICALE DANS LE 1<sup>er</sup> CYCLE

CYCLE	APPELATION DE NIVEAU	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS	AGE DE REFERENCE	MODALITE D'ADMISSION DEROULEMENT DES ETUDES
1er Cycle  3 à 4 ans  +  une année supplémentaire éventuellement en Fin de Cycle	1C1	un cours d'1H30 + Atelier choral et Instrumental 1H	7 ans	Admission dans le Cycle : à partir du CE1
	1C2	1 cours d'1H30 + Atelier choral et Instrumental 1H	8 ans	Progression à l'intérieur du Cycle régulièrement évaluée par les enseignants
	1C3	1 cours d'1H45 + pratique Collective Instrumentale ou Vocale 1H à 1H30	9 ans	Des bulletins sont communiqués aux familles
	1C4	1 cours d'1H45 + pratique collective Instrumentale ou Vocale 1H à 1H30	10 ans  (11 ans)	Validation des acquis en fin de cycle

- L'examen du 1<sup>er</sup> Cycle qui donne un accès direct au 2<sup>ème</sup> Cycle s'effectue après validation du Jury composé du Directeur du Conservatoire et de l'équipe pédagogique.
- Peuvent se présenter à cet examen de Fin de Cycle, les élèves à compter du niveau 1C3 désignés par les enseignants.

### Barème de notation des Classes instrumentales et Formation Musicale

08 – 09	Très Insuffisant	14 – 15	Bien
10 – 11	Insuffisant	16 – 17	Très Bien
12 – 13	Assez Bien	18 et plus	Excellent

L'élève passe à 14

## Les Pratiques Collectives dans le 1<sup>er</sup> Cycle

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Année

Atelier Choral et Instrumental

A partir de la troisième année

Orchestre d'Harmonie Junior Niveau 1

Ensemble à Cordes

Ensemble de Guitares

Pratique vocale

Piano à 4 mains

### **Modalités d'inscription**

L'inscription une fois enregistrée entraîne des frais de scolarité non remboursables dont le montant est fixé annuellement par le Conseil Municipal de la Ville d'HENIN-BEAUMONT.

Ils sont dus pour l'année scolaire complète (toute année scolaire commencée est due dans sa totalité).

Pour les élèves ayant déjà commencé l'étude de la musique en dehors du Conservatoire, l'admission en classe d'instrument est déterminée après une évaluation en Formation Musicale et sur audition pour l'instrument.

\*\*\*\*\*

## Le 2<sup>ème</sup> Cycle

Durée du Coursus : entre 3 et 5 ans

Comme le 1<sup>er</sup> Cycle, le second peut-être une étape au cours d'études prolongées, ou un aboutissement.

L'élève qui, en général a définitivement choisi son mode d'expression, vise à une maîtrise suffisante, vocale ou instrumentale pour s'intégrer à des ensembles amateurs.

Dans cette phase, il convient « d'affiner », « approfondir », « développer », « consolider » toutes les démarches mises en œuvre précédemment qui concernent :

- La structuration des perceptions et leurs relations au champ des connaissances
- Les comportements et réflexes fondamentaux
- Les savoir faire

Les objectifs spécifiques au deuxième cycle sont de contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :

- Une bonne ouverture culturelle
- L'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- La capacité à tenir sa place dans une pratique collective

Ce cycle prépare au Brevet de Fin de deuxième cycle.

### Les études de l'instrument en deuxième cycle

- Celles-ci permettent l'approfondissement des connaissances musicales, techniques. L'élargissement du répertoire, le développement des capacités à exprimer sa sensibilité musicale, le développement des connaissances en matière d'interprétation (fréquentation aux Concerts, l'écoute d'enregistrements)
- La durée du cours est de 45 minutes.
- Le brevet du 2<sup>ème</sup> cycle d'instrument atteste que ces objectifs sont atteints. Il est obtenu à l'issue de l'examen public de fin de deuxième cycle, sur décision du jury composé du Directeur du Conservatoire et d'un ou plusieurs professeurs au Conservatoire sous réserve de la validation du Certificat de Formation Musicale et de la validation de la pratique collective.  
Ou, une attestation validant les enseignements suivis peut être délivrée.  
Le brevet donne accès en troisième cycle de Formation à la pratique ou amateur. Il est décerné avec mention bien ou très bien. Il peut être décerné sans mention.
- Les élèves sont tenus de se présenter une première fois à l'examen du Brevet au plus tard à la fin de la 4<sup>ème</sup> année.

## ORGANISATION DES ETUDES INSTRUMENTALES DANS LE 2<sup>ème</sup> CYCLE

CYCLE	APPELATION DE NIVEAU	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS	AGE DE REFERENCE	MODALITE D'ADMISSION DEROULEMENT DES ETUDES ET DIPLOME OBTENU
2 <sup>ème</sup> Cycle	2C1	45 minutes d'instrument  +  pratique Collective	12 - 15 ans	<p>Accès direct après validation de l'examen de Fin du 1<sup>er</sup> Cycle</p> <p>Evaluation en cours de Cycle : contrôle continu  (bulletin semestriel) et contrôle intra cycle en Juin</p> <p>Examen public pour l'obtention du Brevet de  2<sup>ème</sup> Cycle à l'issue de la 4<sup>ème</sup> année</p>
3 à 4 ans	2C2			
+	Fin de Cycle II			
une année supplémentaire éventuellement en Fin de Cycle	2C3			
Préparation  au Brevet de Fin de 2 <sup>ème</sup> Cycle	2C4			

- L'accès direct au 3<sup>ème</sup> cycle s'effectue après l'obtention du Brevet de Fin de 2<sup>ème</sup> Cycle délivré par le Jury composé du Directeur du Conservatoire et d'un ou plusieurs professeurs extérieurs au Conservatoire.
- Peuvent se présenter à cet examen de Fin de Cycle, les élèves à compter du niveau 1C3 désignés par les enseignants.

### La Formation Musicale en deuxième Cycle

- Ce cours permet de consolider les acquisitions du 1<sup>er</sup> Cycle en développant progressivement les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale.
- Durée hebdomadaire : entre 1H45 et 2H00 dans le Cycle.
- Un travail personnel doit être fourni en dehors du cours.

## ORGANISATION DES ETUDES EN FORMATION MUSICALE DANS LE 2<sup>ème</sup> CYCLE

CYCLE	APPELATION DE NIVEAU	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS	AGE DE REFERENCE	MODALITE D'ADMISSION DEROULEMENT DES ETUDES ET DIPLOME OBTENU
2 <sup>ème</sup> CYCLE	2C1	1 cours d'1H45	11 ans	Accès direct après validation de l'examen de Fin du 1 <sup>er</sup> Cycle
Durée du Cycle :  3 à 5 ans	2C2	1 cours d'1H45	13 ans	
Préparation au Brevet de Fin de 2 <sup>ème</sup> Cycle	Fin de Cycle II	1 cours de 2H00	15 ans	Evaluation en cours de Cycle contrôle continu bulletins communiqués aux familles  Examen pour l'obtention du Brevet de 2 <sup>ème</sup> Cycle
	2C3			
	2C4			

- L'accès direct au 3<sup>ème</sup> Cycle s'effectue après l'obtention du Brevet de Fin de 2<sup>ème</sup> Cycle délivré par le Jury composé du Directeur du Conservatoire et de l'équipe pédagogique.

### L'Evaluation en Formation Musicale

#### *Examen de Fin de Cycle :*

En fin de cycle, l'élève passe un examen pour l'obtention du Brevet.

Les notes des épreuves orales et écrites de la dernière année du Cycle et les notes de l'examen de fin d'année s'ajoutent dans une proportion égale pour constituer la moyenne générale.

Le brevet de Formation Musicale est décerné avec mention Bien ou Très Bien.

Il peut être décerné sans mention.

### Barème de notation des Classes instrumentales et Formation Musicale

08 – 09	Très Insuffisant	14 – 15	Bien
10 – 11	Insuffisant	16 – 17	Très Bien
12 – 13	Assez Bien	18 et plus	Excellent

L'élève passe à 14

### *L'orientation en Fin de deuxième cycle.*

- A l'issue du deuxième cycle, s'il souhaite poursuivre ses études instrumentales au Conservatoire, l'élève a le choix entre deux orientations :
- Le troisième cycle préparant au Certificat d'Etudes Musicales (C.E.M.) attestant d'une capacité à pratiquer la musique en amateur de façon autonome. Cette mesure doit faire l'objet d'un « contrat » entre l'élève et le Conservatoire, portant sur le parcours de formation et les moyens de son évaluation.
- Le troisième cycle non diplômant orienté vers une « formation continuée ou complémentaire » basée sur un « parcours personnalisé de formation » faisant l'objet d'une évaluation spécifique.
- Le Conservatoire peut proposer, dans la limite des places disponibles, cette formation dont les modalités doivent être étudiées au cas par cas.
- Cette formation continuée ne peut donner lieu à la délivrance d'un diplôme.

### *Le 3<sup>ème</sup> Cycle de Formation à la pratique en amateur.*

Durée du Coursus : entre 2 et 4 ans

- Objectifs pédagogiques
  - L'élève perfectionne son niveau de pratique instrumental et diversifie son parcours culturel.
  - Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux.
  - S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur, en lien avec les pratiques culturelles locales, voire y prendre des responsabilités.
  - S'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autre esthétique démarche d'intervention, courants musicaux).
  - En raison de ces objectifs, le 3<sup>ème</sup> Cycle de formation à la pratique en amateur ne peut en aucun cas se limiter à un cours individuel d'instrument.

## ORGANISATION DES ETUDES INSTRUMENTALES DANS LE 3<sup>ème</sup> CYCLE

CYCLE	APPELATION DE NIVEAU	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS	AGE DE REFERENCE	MODALITE D'ADMISSION DEROULEMENT DES ETUDES ET DIPLOME OBTENU
3 <sup>ème</sup> CYCLE	3C1	environ 50 minutes d'instrument + pratique collective obligatoire	15/18 ans	Admission dans le Cycle : après obtention du Brevet de Fin de 2 <sup>ème</sup> Cycle  Evaluation en cours de Cycle : contrôle continu (bulletin semestriel) et contrôle intra cycle en Juin  Examen public pour l'obtention du C.E.M. à l'issue de la 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> Année Programme libre
Durée du Cycle :	3C2			
2 à 3 ans + 1 Année supplémentaire éventuellement en fin de cycle  Préparation au Certificat d'Etudes Musicales	3C3			

### Examen de Fin de Cycle

- En fin de Cycle, un examen public a lieu pour l'obtention du Certificat dans la discipline principale devant un jury composé de personnalités extérieures au Conservatoire. Le jury est présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant.
- Le Certificat d'Etudes Musicales à la pratique amateur sera ensuite délivré sous réserve d'avoir obtenu le Certificat de fin de 3<sup>ème</sup> Cycle de Formation Musicale, et avoir validé la pratique collective.
- A l'issue de la 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année, l'élève peut se présenter à cet examen de Fin de Cycle.

### La Formation Musicale au 3<sup>ème</sup> Cycle

- Elle s'effectue en un ou deux ans et permet à l'élève d'acquérir une plus grande culture en développant notamment l'écoute de répertoires diversifiés.
- Durée hebdomadaire : un cours de 2 heures.

## ORGANISATION DES ETUDES EN FORMATION MUSICALE DANS LE 3<sup>ème</sup> CYCLE

CYCLE	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS	AGE DE REFERENCE	MODALITE D'ADMISSION DEROULEMENT DES ETUDES ET DIPLOME OBTENU
3 <sup>ème</sup> Cycle  Durée du Cycle :  1 à 2 ans + 1 Année supplémentaire éventuelle en Fin de cycle	3C1  Préparation au Certificat de Formation Musicale 1 cours de 2 H	16 ans	Accès direct après validation du Brevet de Fin du 2 <sup>ème</sup> Cycle  contrôle continu à l'intérieur du cycle (bulletin semestriel)
	3C2		Examen en fin de cycle pour l'obtention du Certificat de Formation Musicale

### Evaluation de la Formation Musicale

- Contrôle continu à l'intérieur du Cycle.
- Notes, commentaires et appréciations sont communiquées aux familles par le biais de bulletins semestriels. La moyenne générale annuelle est calculée en fin d'année.
- En fin de cycle, un examen a lieu.

\* Les notes des épreuves orales et écrites de la dernière année du cycle et les notes de l'examen de fin d'année s'ajoutent dans une proportion égale pour constituer la moyenne générale.

### Barème de notation des Classes instrumentales et Formation Musicale

08 – 09	Très Insuffisant	14 – 15	Bien
10 – 11	Insuffisant	16 – 17	Très Bien
12 – 13	Assez Bien	18 et plus	Excellent

L'élève passe à 14

## LA FORMATION CONTINUEE OU COMPLEMENTAIRE (non diplômante)

Durée : de 1 à 3 ans maximum

A la fin du deuxième cycle cette orientation s'adresse aux personnes ne souhaitant pas suivre un cycle complet, à celles qui n'ont pas tous les acquis nécessaires pour le suivre ou qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier.

Ce parcours se traduit par un « contrat personnalisé de formation » peuvent être concernés, des adolescents, jeunes adultes, ou adultes.

CYCLE	OBJECTIFS PRINCIPAUX	CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT	ORGANISATION DU CURSUS	EVALUATION
Formation continuée ou complémentaire (non diplômante)	Approfondissement de connaissances et/ou de pratiques pour les musiciens amateurs	* Culture musicale et/ou pratiques du Conservatoire en référence au projet ou * Formation dans un nouveau domaine au regard du cursus antérieur	* durée en fonction du contrat et du projet  * une discipline dominante instrumentale ou vocale  * durée : 30 minutes	* Evaluation continue du "parcours sur contrat personnalisé"  * Attestation validant les enseignements suivis dans le "parcours sur contrat personnalisé"

Pour ceux qui, ayant déjà commencé l'étude de la musique en dehors du Conservatoire, l'admission dans cette filière est déterminée après une évaluation en formation musicale et sur audition pour l'instrument en fonction des places disponibles.

**FORMATION DES ELEVES ADULTES AMATEURS**  
(page 19 du règlement des études de l'Ecole Municipale de Musique)

- Ce cycle sur projet et contrat de formation instrumentale et/ou vocale s'adresse principalement aux adultes débutants à partir de 18 ans, voulant constituer les bases d'une pratique personnelle pour une pratique collective.

**CYCLE UNIQUE**

Durée : 3 ans renouvelable 1 fois  
(avec une année probatoire)

Formation Instrumentale : 30 minutes hebdomadaires

Formation Vocale : 20 à 30 minutes hebdomadaires selon le niveau

Formation Musicale : 1 heure hebdomadaire sur 3 ans  
(4<sup>ème</sup> année possible)

Une dispense en Formation Musicale ne peut être accordée qu'après avoir réussi les tests d'entrée qui correspondent au niveau requis.

- Les cours hebdomadaires de Formation Musicale et Instrumentale sont indissociables et obligatoires. L'assiduité étant de rigueur pour un travail sérieux et approfondi.
- Les cours hebdomadaires de Formation Musicale et Vocale sont indissociables et obligatoires. L'assiduité étant de rigueur pour un travail sérieux et approfondi.

**Evaluation**

- A l'issue de la 1<sup>ère</sup> année, le Conservatoire se réserve le droit de porter un avis sur les capacités, les qualités et connaissances requises pour la continuité des études dans le cycle.
- En formation musicale, les élèves sont évalués par un contrôle continu et par un examen de fin de cycle.
- En formation instrumentale et/ou vocale, les élèves sont évalués par un contrôle continu, par des auditions publiques, et par un examen de Fin de Cycle.
- Au terme des 3 ans, le conseil pédagogique, au regard de l'évaluation, entendra les motivations de l'élève pour l'orienter dans sa démarche d'apprentissage et l'éventuel renouvellement dans le cycle.
- Une attestation valide les enseignements suivis.

## **LE PERFECTIONNEMENT INSTRUMENTAL ET/OU VOCAL**

- L'accès à la classe de perfectionnement instrumental et/ou vocal s'effectue par une demande écrite qui décline les motivations du candidat.  
Au regard des acquis antérieurs, de l'avis du Directeur et de l'équipe pédagogique, l'entrée en perfectionnement peut être accordée pour une durée indéterminée en fonction des places disponibles.

- 17 -

## **LES PRATIQUES COLLECTIVES SEULES**

Tout chanteur ou musicien peut s'inscrire dans un atelier ou un ensemble de pratiques collectives hors cursus de la formation complète et ceci en fonction du niveau requis pour certains ensembles ou orchestres et des places disponibles.

Liste des ateliers et ensembles pouvant se pratiquer en dehors du cursus traditionnel de formation.

- Ensemble instrumental à vent (Harmonie)
- Ensemble de Clarinettes
- Ensemble à Cordes
- Ensemble de Guitares
- Atelier Jazz
- Ensemble Vocal Adultes
- Musique de chambre (avec partenaires associé(e)s)

\*\*\*\*\*

